



La responsabilité pénale des fonctionnaires

Objectif : Connaître les principes de la responsabilité pénale du service et du fonctionnaire. Comprendre la protection pénale du fonctionnaire.	Personnes concernées Chef de service. Chef d'unité ou agent des ressources humaines.
PROGRAMME	Pré requis : Aucun.
LES GRANDS PRINCIPES DU DROIT DE LA RESPONSABILITE DES AGENTS PUBLICS <ul style="list-style-type: none">• Le dualisme juridictionnel, le privilège de juridiction de l'administration et la résolution des conflits de compétence• Distinction entre responsabilité indemnitaire, disciplinaire et pénale• Distinction entre faute pénale / personnelle / de service	PEDAGOGIE
LA RESPONSABILITE PENALE <ul style="list-style-type: none">• Principes de base• Analyse de l'évolution législative• Les principes fondateurs du droit pénal et les principaux textes du code pénal applicables aux agents publics• La détermination de la personne responsable: l'agent bénéficiaire de la délégation de signature ou son supérieur hiérarchique ? L'agent ou son administration ?• Aspects de la responsabilité pénale des personnes morales (autres que l'Etat)	Le Formateur Consultant expert en droit public.
LA REPRESSION DES AGENTS PUBLICS <ul style="list-style-type: none">• Les infractions intentionnelles: discriminations, atteinte à l'inviolabilité du domicile, au secret des correspondances, corruption et trafic d'influence, prise illégale d'intérêts, atteinte à la liberté d'accès et à l'égalité des candidats dans les marchés publics, détournement de biens publics, faux en écriture publique, violations du secret professionnel• L'hypothèse particulière de l'intention objective• Les infractions non intentionnelles: portée de la loi du 10 juillet 2000 et en particulier de l'article 121-3 CP• Les conditions de mise en oeuvre de la responsabilité pour faute non intentionnelle	Méthode pédagogique Apports théoriques et applications pratiques sous forme d'exercices. Remise d'un support de cours illustré d'exemples concrets. A l'issue de la formation, les personnes concernées devront avoir compris les principes de la responsabilité pénale des fonctionnaires. En cours de session : Diverses questions posées sur les notions de responsabilité, répression et protection. En fin de session : Evaluation des connaissances des stagiaires à l'aide d'un quiz sur la compréhension de la réglementation.
LA PROTECTION DU FONCTIONNAIRE VIS A VIS DES ADMINISTRES <ul style="list-style-type: none">• La protection statutaire ou administrative de l'agent public: devoir de protection fonctionnelle dû à l'agent public par son administration, issu du statut de la fonction publique du 13 juillet 1983• Limites de cette obligation – Problème de l'obligation d'obéissance hiérarchique• La protection civile• Analyse des attaques pénales portées contre le fonctionnaire (présomption d'innocence, menace, voie de fait, outrage, injure, diffamation, violence, rébellion, intimidation, corruption active, dénonciation calomnieuse)• Analyse de l'article 11 du statut général du 13 Juillet 1983	Intra Entreprise Lieu de formation : dans la ville de votre choix.
LA PROTECTION DES FONCTIONNAIRES VIS A VIS DE L'ADMINISTRATION <ul style="list-style-type: none">• Les garanties administratives• Les garanties juridictionnelles et les grandes règles de compétence	Inter Entreprises à Paris, Lyon, Lille Tarif par personne
RECOURS <ul style="list-style-type: none">• Recours contre le refus de l'administration de protéger son agent• Recours possibles pour l'administration ou le fonctionnaire (étude de la jurisprudence)	2 jours
	1 150 €H.T.
	Réf : SP025

Organisme de formation PROFORMALYS – Formations Services Publics partout en France